

RCS : LYON

Code greffe : 6901

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2014 B 06267

Numéro SIREN : 807 738 224

Nom ou dénomination : 2PR

Ce dépôt a été enregistré le 13/12/2017 sous le numéro de dépôt B2017/049110



①

BILAN SIMPLIFIÉ

DGFP N° 2033-A 2015

Désignation de l'entreprise **SAS 2PR**Néant ☐ *Adresse de l'entreprise **2 RUE GASTON MONMOUSSEAU 69200 VENISSIEUX**Numéro SIRET* **8 0 7 7 3 8 2 2 4 0 0 0 1 1**Durée de l'exercice en nombre de mois* **0 3**Durée de l'exercice précédent* **0 0**

				Exercice N clos le	
				3 1 1 2 2 0 1 4	
ACTIF		Bran	Amortissements-Provisions	Net	
		1	2	3	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilitisations incorporelles	010	012		
	Fonds commercial*				
	Autres*	014	016		
	Immobilitisations corporelles*	028	030		
	Immobilitisations financières* (1)	040	042		
Total I (5)		044	048		
ACTIF CIRCULANT	STOCKS				
	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*	050	052		
	Marchandises*	060	062		
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066		
	Créances (2)	068	070		
	Clients et comptes rattachés*				
	Autres* (3)	072	074	9	
	Valeurs mobilières de placement	080	082		
	Disponibilités	084	086	250	
	Charges constatées d'avance*	092	094		
Total II		096	098	259	
Total général (I + II)		110	112	259	
PASSIF				Exercice N NET 1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*		120	250	
	Écarts de réévaluation		124		
	Réserve légale		126		
	Réserves réglementées*		130		
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants*)		132		
	Report à nouveau		134		
	Résultat de l'exercice		136	-47	
	Provisions réglementées		140		
	Total I		142	203	
Provisions pour risques et charges			Total II	154	
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164		
	Fournisseurs et comptes rattachés*		166		
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :		172	56	
	Produits constatés d'avance		174		
			176	56	
			180	259	
RENOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4) Dont dettes à plus d'un an	195	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197	(5) Coût de revient des produits vendus ou créées au cours de l'exercice	182	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	Prix de vente hors taxes des produits vendus ou créées au cours de l'exercice	184	

Formulaire obligatoire (article 503 septies
A-bis du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise **SAS 2PR**Néant ☐**A — RÉSULTAT COMPTABLE**Formulaire déposé
au titre de l'IR

018

Exercice N clos le
3 | 1 | 1 | 2 | 2 | 0 | 1 | 4 |

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*		209		210	
	Production vendue	biens	215		214	
		services*	217		218	
	Production stockée*	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222	
	Production immobilisée*				224	
	Subventions d'exploitation reçues				226	
	Autres produits				230	
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)					232	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)				234	
	Variation de stock (marchandises)*				236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)				238	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*				240	
	Autres charges externes* :	(dont crédit bail : — mobilier : — immobilier :)			242	47
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE*)		243	244	
	Rémunérations du personnel*				250	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)				252	
	Dotations aux amortissements*				254	
	Dotations aux provisions				256	
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger*	259		262	
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260			
Total des charges d'exploitation (II)					264	47

1 — RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					270	-47
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers	(III)			280	
	Produits exceptionnels	(IV)			290	
	Charges financières	(V)			294	
	Charges exceptionnelles	(VI)			300	
	Impôts sur les bénéfices*	(VII)			306	
2 — BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) — Charges (II + V + VI + VII)					310	-47

B — RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312		314	
Régularisations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*			316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318			
	Provisions non déductibles*			322			
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033-not)			324			
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*	248	330	
Déductions	Entreprise nouvelles (44 septies)	986		Zone franche urbaine (44 octet et octet A)	987		
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)	981		Jeune entreprise innovante (44 octet A)	989		
	Divers* dont ZFA (44 septies)	345		Investissements outre-mer	244		
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS					Bénéfice col. 1 Déficit col. 2	354	47
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière* (Entreprises I.S. seulement)						
	Déficits antérieurs reportables* dont imputés sur le résultat					360	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS					Bénéfice col. 1 Déficit col. 2	372	47
Primes et cotisations complémentaires facultatives		381		Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant*	390	388	
Montant de la T.V.A. collectée		374		Effectif moyen du personnel*	376		
Montant de la T.V.A. déductible sur biens et services (sauf immobilisations) :		378		Montant des prélèvements personnels de marchandises*	399		

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

Procès-verbal d'assemblée annuelle d'approbation des comptes

Société à responsabilité limitée SAS 2PR

Au capital de 500 euros

Siège social :

SIREN 807 738 224 RCS Lyon

Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des associés

du 30 juin 2015

L'an deux mille quinze,

Le 30 juin,

A 14 heures.

Les associés de la société 2PR, SAS au capital de 500 euros divisés en 500 actions, dont le siège social est à 2, Rue Gaston Monmousseau 69200 VENISSIEUX se sont réunis audit siège sur convocation qui leur a été adressée individuellement, par lettre contre décharge, par la gérance.

L'assemblée est présidée par M. Mehmet Akif EKEN, président.

Sont présents :

- M. Mehmet Akif EKEN, propriétaire de 250 actions, numérotées de 1 à 250 ;
- M. Adem KARAKOC, propriétaire de 250 parts sociales, numérotées de 251 à 500 ;

Soit au total 2 actionnaires présents ou représentés, totalisant 500 actions.

Le président constate que l'assemblée est valablement constituée et déclare qu'elle peut délibérer et prendre les décisions à la majorité requise.

Le président rappelle que l'ordre du jour est le suivant : l'approbation des comptes annuels

Le président dépose sur le bureau les documents suivants :

- les statuts de la société, le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31/12/2014,
- le rapport de la gérance,

Le président déclare que les documents requis ont été adressés aux associés quinze jours avant la date de la présente assemblée et que ceux-ci ont pu exercer leur droit de communication et d'information dans les conditions prévues par la loi. Les associés lui donnent acte de cette déclaration.

Le président donne ensuite lecture des rapports ci-dessus mentionnés.

Il déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le président met aux voix les résolutions figurant à l'ordre du jour :

Première résolution

L'assemblée, après avoir entendu lecture du rapport de gestion, approuve les comptes de l'exercice clos le 31/12/2014.

En conséquence, l'assemblée donne quitus à la gérance pour sa gestion au cours dudit exercice.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

Deuxième résolution

Le président propose l'affectation du résultat sur compte de report à nouveau dans l'attente d'un résultat bénéficiaire en 2015

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

Troisième résolution

L'assemblée donne tous pouvoirs à M. Mehmet Akif EKEN pour effectuer les formalités de publicité afférentes aux décisions ci-dessus adoptées.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par la gérance.

Le Président

